

Le pavillon grand-ducal est à flot

170 bateaux commerciaux sont immatriculés dans le pays.

Dix-huit ans après sa création, le pavillon maritime luxembourgeois a su se faire respecter. En conformité avec les règles maritimes internationales, il ne fait plus figure de pavillon de complaisance européen. Le gouvernement vient de permettre la création d'un cluster qui doit faire la promotion du secteur à l'étranger. Si les armateurs viennent volontiers voir du côté du Luxembourg, qui leur offre une flexibilité administrative qui sait les séduire, le Luxembourg développe aussi le secteur dans le cadre plus général du domaine de la logistique, dans lequel le pays veut exceller. Malgré tout au Luxembourg comme dans d'autres pays, les conditions de travail des marins ne sont pas toujours parfaites.

Lire pages 2 et 3



Un nombre important de ferrys sont immatriculés au Luxembourg.